

Compte-rendu provisoire Conseil d'administration du 3 octobre 2022

Membres		présents	excusés
M. Olivier BROCHET	Directeur de l'AEFE, Président de la fondation	x	
M. Philippe SETTON	Ambassadeur de France au Japon		x procuration à M. Brosseau
M. Charles-Henri BROSSEAU	Conseiller culturel	x	
M. Guillaume CARIO	Chef du secteur Asie	x	
Mme Frédérique PENILLA	Conseillère culturelle adjointe	x	
M. Marc-Antoine HUREAU	Consul		x procuration à M. Brosseau
Mme Anne-Laure CAMPELS	Directrice générale de la Fondation, Provisure	x	
M. Claude OULHEN	Directeur administratif et financier	x	
M. René CARRAZ	Représentant des parents d'élèves	x	
M. Pierre-François VILQUIN	Représentant des parents d'élèves	x	
M. Arnel CAHIERRE	Président de la CCIFJ		x
M. Alexandre DUBOS	Représentant des personnels	x	
Auditeurs			
M. Alain PALMIERI	Agent comptable, Auditeur de la fondation	x	
M. Masato TANI	Auditeur japonais		x
Membres invités			
M. Nicolas THIRIET	Ministre conseiller	x	
M. Jean-Idriss RAGOUVIN	Provisure adjoint	x	
M. Richard TEISSONNIERE	Directeur du primaire	x	
M. Airy QUILLERE	Attaché de coopération universitaire et attaché pour le français	x	
Poste vacant	Représentant invité des personnels		
M. Thierry CONSIGNY	Conseiller consulaire		x
Mme Valérie MOSCHETTI	Conseillère consulaire	x	
Mme Marie-José MARIE	Conseillère consulaire		x
M. François ROUSSEL	Conseiller consulaire	x	
Mme Yukie KADOTANI	Traductrice		x

Nombre de présents votants : 9 présents et 2 procurations, soit 11 votants

Quorum atteint

Ouverture de la séance à : 18h10

Secrétaire de séance : M. Ragouvin

Secrétaire de séance adjoint : M. Vilquin

Propos introductifs de M. Brochet, Président de la Fondation :

Le Président de la Fondation salue les nouveaux membres et invités du CA ainsi que les membres déjà en fonction. Il explique que la rentrée s'est passée dans de bonnes conditions dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger, une rentrée apaisée, avec des conditions sanitaires qui se sont améliorées et une croissance des effectifs. Les membres présents (COCAC, Ministre conseiller, chef du secteur Asie) confirment ces propos concernant le Japon.

M. Brochet précise que :

- tous les établissements de l'AEFE sont ouverts à l'exception de Port-au-Prince (Haïti) ;
- globalement, reprise de la croissance des effectifs +2.7% soit environ 10 000 élèves supplémentaires pour un total de 390 000 élèves dans 566 établissements dans le monde. Il manque en revanche encore 7000 enfants français pour retrouver les effectifs pré-COVID de la communauté française scolarisée ;
- croissance de 4.9% en Asie qui n'a pas encore complètement récupéré les effectifs d'avant COVID-19 ;
- M. Brochet est optimiste et confiant dans cette tendance mais appelle à avoir une attention particulière sur la crise économique et les effets de l'inflation surtout sur les familles qui y sont sujet.

1. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir. M. Ragouvin, Proviseur adjoint, est désigné secrétaire de séance et M. Vilquin, représentant des parents d'élèves, secrétaire de séance adjoint.

Il n'y a pas d'intervention préliminaire des membres présents.

1.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité (11 pour / 0 abstention / 0 contre).

1.2. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 03 juin 2022

M. Roussel, conseiller des Français de l'étranger, demande que la phrase suivante (page 6) "le conseiller des Français de l'étranger, François Roussel, demande si le lycée ne peut pas se retourner contre les personnes en charge de la rédaction des contrats initiaux pour récupérer de l'argent" soit modifiée comme suit : "le conseiller des Français de l'étranger, François Roussel, demande si le lycée ne peut pas se retourner contre le cabinet en charge de l'assistance juridique du Lycée, à l'époque de la rédaction des contrats initiaux, pour récupérer de l'argent."

Le compte rendu ainsi modifié est adopté à l'unanimité (11 pour / 0 abstention / 0 contre).

1.3. Changements administrateurs et conseillers

Nouveaux administrateurs :

Monsieur Guillaume Cario, délégué de la direction AEFE, chef du secteur Asie, remplace M. Gilles Almosnino.

Monsieur Charles-Henri Brosseau, conseiller culturel, remplace M. Stéphane Martin.

Madame Frédérique Penilla, conseillère culturelle adjointe, remplace Mme Catherine Ounsamone.

Nouvel auditeur :

Monsieur Alain Palmieri, agent comptable de l'Institut français, remplace M. William Fabvre.

Nouveaux Invités au conseil d'administration :

Monsieur Jean-Idriss Ragouvin, proviseur-adjoint, remplace Mme Marie Doyhambehere.

M. Richard Teissonnière, directeur du primaire, remplace M. Gilles Sansebastian.

Mme Valérie Moschetti, conseillère consulaire, remplace M. Jean-Marc Lisner.

Nouveaux conseillers :

Monsieur Guillaume Cario, délégué de la direction AEFÉ, chef du secteur Asie, remplace M. Gilles Almosnino.

Monsieur Charles-Henri Brosseau, conseiller culturel, remplace M. Stéphane Martin.

Madame Frédérique Penilla, conseillère culturelle adjointe, remplace Mme Catherine Ounsamone.

Monsieur Jean-Christophe Billaud, adjoint du consul, remplace Mme Marika Piriou.

Monsieur Jean-Idriss Ragouvin, proviseur-adjoint, remplace Mme Marie Doyhambehere.

M. Richard Teissonnière, directeur du primaire, remplace M. Gilles Sansebastian.

Nouvelle invitée à l'assemblée des conseillers :

Mme Valérie Moschetti, conseillère consulaire, remplace M. Jean-Marc Lisner.

1.4. Adoption liste des nouveaux personnels

Tous les nouveaux personnels recrutés avant l'été ont pu arriver en août sans difficulté cette année. Des contrats ont été signés en septembre, pour donner suite à des besoins apparus lors de la rentrée (renoncement tardif au poste de certains personnels recrutés), ce qui a pu occasionner quelques difficultés temporaires en raison des difficultés pour l'établissement de recruter des remplaçants (mathématiques Second degré et anglais Premier degré).

Liste :

Nouveaux personnels rentrée 2022

Direction

M	RAGOUVIN	Jean-Idriss	Proviseur-adjoint
M	TEISSONNIERE	Richard	Directeur du Primaire

ATOS

Mme	VOTTERO	Marie-Solange	Secrétaire comptable
M	HORIGOME	Akihito	Agent de maintenance

PRIMAIRE

M	BUATHIER	Luc	Professeur des écoles
Mme	DEWAVRIN	Aude	Professeure des écoles
M	EPIARD	Guillaume	Professeur des écoles
Mme	GÜR	Günçe	Professeure des écoles
Mme	JAUZE	Kriss	Documentaliste BCD
Mme	JULIAN	Marine	Professeure des écoles (remplaçante)
Mme	BOISSIER	Valérie	Professeure des écoles (remplaçante)
M	BOUKOUYA	Damien	Professeur d'anglais
Mme	HAMADA	Mayo	Professeure de japonais
Mme	IWABA	Yuriko	Professeure de japonais
Mme	IWAKAWA	Keiko	Professeure de japonais
M	JONES	Morgan	Professeur d'anglais
Mme	KOBAYASHI	Yuko	Professeure de japonais
Mme	NYONGLEMA	Caspa	Professeure d'anglais
M	ENARD	Marc	Professeur d'anglais
Mme	TAWARA	Kaho	Professeure de japonais
Mme	INOUE	Marine	ASEM

SURVEILLANTS DE CANTINE

M	GIANGRASSO	Quentin
Mme	INOUE	Marine

SECONDAIRE

Mme	CARRON	Laurine	Professeure d'EPS
M	DUMANOWSKI	Bruno	Professeur de mathématiques (remplaçant)
Mme	EL MAATAOUI	Camille	Professeure de physique-chimie
M	GIRARD	Julien	Professeur de mathématiques
Mme	GREGO	Astrid	Professeure de lettres modernes
M	KLIN	Jérémy	Professeur d'EPS
Mme	LAFLAQUIERE	Alexandra	Professeure d'anglais
Mme	LANGLOIS	Narimane	Professeure de mathématiques
Mme	SILVAIN	Hélène	Professeure de sciences et technologies, SNT
Mme	TAIMOURI	Hajar	Professeure de mathématiques

VIE SCOLAIRE

Mme	ATIENZA	Azenor	Assistante d'éducation
Mme	GUIBERTEAU	Léa	Assistante d'éducation
Mme	ICHINOHE	Delphine	Assistante d'éducation
Mme	REININGER	Paola	Assistante d'éducation

Mme	THONGRASAMY	Ranidao	Assistante d'éducation
-----	-------------	---------	------------------------

La liste est adoptée à l'unanimité (11 pour / 0 abstention / 0 contre).

2. ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT

2.1. Bilan de rentrée

Effectifs réels au 22 septembre : 1523 élèves

	EFFECTIFS ÉLÈVES	NB DE DIVISIONS
Préélémentaire	189	8 divisions
Elémentaire	618	26 divisions
Collège	455	18 divisions
Lycée	261	9 divisions
Total élèves	1523	

La Directrice générale de la Fondation et Proviseure, Mme Campels, annonce la hausse des effectifs, qui est très satisfaisante : l'établissement compte 96 élèves supplémentaires par rapport au 30 septembre 2021. L'objectif prévisionnel de la COS est atteint. Il faudra être attentif l'année prochaine notamment au lycée sur le niveau première au regard des effectifs de seconde.

2.2. Protocole sanitaire

La rentrée s'est déroulée de manière sereine en matière sanitaire, malgré la hausse générale au Japon des cas de covid pendant l'été. Les mesures d'allègement prévues par le groupe de suivi du protocole sanitaire en juillet ont été confirmées lors de cette rentrée, après les 15 premiers jours. Les mesures les plus importantes sont la possibilité d'enlever le masque en extérieur ainsi que la possibilité du brassage entre les niveaux d'élèves. Cela permet à l'établissement de fonctionner relativement normalement : les projets pédagogiques et les activités éducatives et citoyennes (clubs des élèves par exemple) peuvent donc reprendre.

L'allègement des mesures a permis également à l'établissement d'accueillir les réunions de pré-rentrée et de rentrée, à destination des personnels et des familles, en présentiel.

L'établissement reste cependant vigilant ; le groupe de suivi du protocole sanitaire continuera à se réunir régulièrement tout au long de l'année.

Depuis la rentrée, 22 élèves ont été déclarés positifs. Ce sont des chiffres très bas.

3. RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES FINANCIÈRES

3.1. Situation budgétaire au 30 septembre 2022 et bilan des travaux de l'Annexe

M. Oulhen, Directeur administratif et financier, présente le bilan financier de l'Annexe et donne des orientations sur les projections au 31/03/2022 date de clôture de l'année fiscale japonaise. Il explique que l'établissement a respecté totalement le budget prévu de 1 610 660 100 yens. L'enveloppe d'imprévus de 57 700 000 yens est encore positive (12

millions de yens non utilisés). Ce projet pour rappel est mené sur fond propre, sans emprunt, l'établissement ne pouvant emprunter avant 2032.

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont intégré à cette rentrée les locaux de l'Annexe, dont le chantier de rénovations lourdes a été terminé dans les délais prévus. Le mobilier a été livré, monté et installé pendant l'été. Il manque encore l'installation de préaux en structure légère supplémentaires dans la cour de récréation (prévus pendant les vacances d'octobre). 4 barnums ont été installés pour l'instant et 4 ou 5 modules supplémentaires pour 638 105 yens viendront compléter les structures présentes (financement sur l'enveloppe restante).

Le 21 octobre aura lieu la cérémonie d'inauguration de l'Annexe.

Les espaces libérés dans le bâtiment A du site principal par le départ des 3 niveaux du primaire ont été repeints et parfois totalement réaménagés. En particulier, une salle de TP sciences supplémentaire a été créée ; le laboratoire de sciences a été agrandi et une nouvelle salle informatique aménagée. Madame la proviseure remercie les personnels pour leur implication dans le déménagement et réaménagement des différents espaces, ainsi que M. Oulhen et M. Jorge pour leur suivi de cette opération immobilière conséquente.

3.2. Grandes orientations budgétaires 2022-2023

L'objectif est de contrôler les finances de l'établissement, qui doit faire face à des dépenses importantes liées aux attaques judiciaires à son encontre, mais également à des services déficitaires depuis plusieurs années (restauration, périscolaire, transport). M. Oulhen explique que nous serons en déficit à la fin de l'année (-170M yen prévus au 31 Mars 2023), notamment avec la gestion de la cantine (accords de départ négociés). Il rappelle que le budget a été calculé sur la base de 1 480 élèves et donc la situation devrait quelque peu s'améliorer avec les frais d'écologie apportés par l'ajout des 96 élèves supplémentaires. Cependant, l'inflation aura des conséquences négatives sur les frais, dont la facture énergétique. Dans la construction du budget, il faudra être prudent et tenir compte de ces éléments. Le taux d'inflation et le taux de change sont défavorables.

M. Carraz, représentant des parents d'élèves, indique que pour le Japon, le taux d'inflation prévu pour 2022-2023 se situe entre 2.5% et 3.4%. Le Directeur de l'AEFE informe que pour l'Europe il est estimé à 6%.

Le départ du responsable informatique oblige l'établissement à repenser l'organisation du service informatique, dans un objectif de sécurisation des données et du matériel, mais également d'optimisation du fonctionnement.

Une politique d'amélioration du cadre de vie et de travail des élèves doit enfin être menée.

3.3. Bilan et situation actuelle Restauration

Suite à la décision de fermeture du service Restauration et de l'externalisation de ce dernier, l'établissement a signé un contrat avec la société Cezar's Kitchen. Les premiers retours sont très satisfaisants tant pour la qualité que pour la diversité des plats servis.

Ce premier mois a été celui de la mise en place et de la connaissance pratique de la Restauration ; les échanges réguliers avec la société ont permis d'améliorer divers points (rapidité du service et gestion des flux par exemple). L'objectif est de poursuivre ces améliorations afin que la société réponde totalement aux attentes de l'établissement.

M. Vilquin, représentant des parents d'élèves, confirme que les élèves sont très satisfaits. Le service s'améliore. Il demande si le service de cafétéria sera remis en place et reçoit une réponse positive de M. Oulhen et de la Proviseure, après la rentrée des vacances d'automne. M. Roussel, Conseiller des Français de l'étranger, complète ces propos en soulignant qu'on lui a rapporté la réactivité de la société : modification des portions, menu en français et rappelle la nécessité de traduire également le bandeau rouge notant les denrées potentiellement allergènes. Il demande si l'on

constate une augmentation des demi-pensionnaires. M. Oulhen énonce le nombre de demi-pensionnaires : 1 268, et dit que le nombre de commensaux a plus que triplé. Mme Campels précise qu'un troisième service à partir de 11h30 pour les élèves qui n'ont pas cours à ces heures-là les mardi, mercredi et jeudi va incessamment être mis en place pour améliorer la gestion des flux.

En ce qui concerne le volet RH, 11 personnels travaillaient en CDI au service Restauration de l'établissement. Conformément à la demande des administrateurs, un accord négocié a été proposé ; suite à de nombreux échanges, 9 d'entre eux ont accepté cet accord. 2 autres personnels l'ont refusé et de multiples rencontres ont eu lieu entre le syndicat les représentant et le lycée, y compris devant le tribunal du Tokyo-to. La procédure est toujours en cours.

3.4. Bilan et situation actuelle nouveaux contrats et nouveau règlement intérieur

Le nouveau règlement intérieur, dûment signé par le représentant des personnels, a été déposé auprès du Bureau du Travail et validé par celui-ci.

La majorité des personnels ont signé le nouveau contrat. 77 personnels l'ont signé ; 12 personnels ont refusé de le signer ; ces personnels ont reçu suite à cela une notification du bureau d'avocats, et les raisons pour lesquelles ce contrat s'applique depuis le 1^{er} septembre 2022.

Le point de vue de l'établissement étant que le contrat ayant été accepté, sans dégradation ou modification des conditions de travail, il s'applique.

8 personnels, par l'intermédiaire de leur syndicat, portent le litige devant la commission du travail du Tokyo-to.

Un personnel à temps complet continue à assigner l'établissement devant les Prud'hommes pour réclamer des heures supplémentaires pour toutes les activités qu'il effectue en-dehors de la plage horaire 08h15-15h15. Mme Campels explique qu'elle sera aux Prud'hommes pour représenter l'établissement en octobre et qu'elle en fera un retour lors du prochain CA.

M. Vilquin demande si nous disposons d'une estimation du coût de ces conflits. M. Oulhen détaille les coûts engendrés : 27 millions de yens pour l'accord négocié avec le personnel de la cantine. Il reste deux personnels à qui on laisse encore la possibilité d'accepter l'accord. En cas d'acceptation de l'accord par les deux personnels restants, le montant total des accords négociés se chiffrera à 35 millions de yens. Le lycée a un contrat de 100 000 yens par mois avec un cabinet d'avocats. Toutes les actions en justice sont par ailleurs facturées en plus. La procédure devant les prud'hommes se chiffrera au total à 1 500 000 Yens. A cela s'ajouteront les frais de l'action devant la commission du travail de Tokyo To.

4. QUESTIONS DIVERSES

La proviseure précise qu'il n'y a pas de questions des représentants parents.

4.1 Questions du représentant des personnels :

Question 1 : Les gros effectifs de certaines classes cette année impactent la qualité du travail des enseignants/professeurs.

- Pourrions-nous envisager de revenir à des effectifs plus raisonnables afin de retrouver les conditions de travail que l'on avait les années précédentes ? - Est-ce que les salles de classe sont faites pour accueillir des effectifs de 32 élèves, notamment en cas de catastrophes naturelles (incendie, séisme, etc ...) ?

Réponse :

Certaines classes au lycée ont entre 30 et 32 élèves cette année. Pour les classes de 1ère, la classe n'est en effectif complet que sur une partie de l'emploi du temps. Sur le niveau Seconde, cela s'explique par des arrivées et des inscriptions tardives (pendant l'été) donc trop tard pour ouvrir une classe supplémentaire. Cela sera ajusté pour la rentrée prochaine.

Nos salles (hormis les salles de groupe) peuvent accueillir 32 élèves en toute sécurité.

M.Brochet demande si l'ouverture de l'annexe a libéré des salles dans le bâtiment principal. La Proviseure confirme cela.

Question 2 :

- Concernant la notation des élèves en classes de 5e, 4e et 3e. Quel choix est fait ?

- Compétences
- Compétences + Notes
- Compétences plus précises et pas forcément sur toutes les interrogations (et donc moins nombreuses) + Notes

- Serait-il possible de redéfinir/réaffirmer les outils utilisés pour donner des devoirs aux élèves et de le communiquer à l'ensemble des enseignants ? (Obligation de passer par l'agenda pour leur donner des devoirs + Pronote à remplir mais administratif ?) - Pour les PAP, pourrait on établir une procédure de renouvellement/création en instaurant par exemple une réunion rassemblant un membre de la direction, Mme LAURENT, Le PP, le personnel ayant fait le diagnostic médical - et l'élève - ?

Réponse :

Question qui relève du conseil pédagogique et qui a d'ailleurs été traitée par le conseil pédagogique en date du 27 septembre 2022.

Question 3 : - *Pourrait-on connaître le nombre exact de collègues ayant signé (ou non) les nouveaux contrats ?*

- Que se passe-t-il pour ceux qui ne les ont pas signés ? - Qu'en est-il des différentes actions judiciaires intentées contre le lycée ?

Réponse a été donnée à cette question durant le Conseil d'Administration (cf 3.4)

Question 4 :

- Comment fonctionne l'attribution d'un échelon aux enseignants nouvellement arrivés ?

- Est-ce que cela correspond aux échelons de l'Education Nationale ou aux années d'enseignement ?

Conformément au règlement de l'établissement, l'attribution des échelons correspond à l'ancienneté en poste dans les mêmes fonctions. L'échelon de l'éducation nationale n'est plus pris en compte dans le classement depuis le 1er septembre 2021.

Question 5 :

Depuis un peu plus de deux ans maintenant, le lycée fait intervenir de façon importante des avocats et des interprètes (qui ne sont pas les personnels du lycée déjà payés pour ce genre de mission).

- Pourrions-nous savoir à combien s'élèvent les frais d'avocat / traducteur pour les négociations collectives avec le syndicat des personnels ?

- Quel est le montant des dépenses en frais d'avocat, interprétariat, traduction engagé depuis deux ans ?

L'intervention de professionnels tels qu'avocats ou interprètes ne se limite pas aux négociations collectives : le rôle des avocats est également un rôle d'expert et de conseiller, ainsi que de défenseur du lycée lors des litiges. Il est à noter que, depuis un an, un syndicat souhaite que les négociations aient lieu exclusivement en japonais, d'où la nécessité d'une interprète en japonais.

Concernant le montant des dépenses, Mme la proviseure renvoie au compte-rendu du CA du 03 juin 2022, dans lequel le montant était précisé, ainsi qu'au point 3.4 du conseil d'administration de ce jour.

Question 6 :

Dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du mois d'octobre 2021, il est indiqué qu'il en coûterait 5 millions de yens à l'école pour payer à 11 enseignants les 15 minutes d'heures supplémentaires qui leur sont dues quotidiennement. L'école a jusqu'à présent dépensé 10 millions de yens en frais d'avocat pour un seul employé.

Cet argent ne serait-il pas mieux dépensé pour les enseignants que pour les avocats ?

Mme la proviseure renvoie à la lecture exhaustive du compte-rendu du CA d'octobre 2021: la question ainsi formulée et posée, en-dehors de l'intégralité des propos tenus lors du CA, et avec l'ajout d'un point de vue individuel ("qui leur sont dues") ne rend pas compte de la réalité et de la complexité du litige en cours.

Question 7 : Serait-il possible de faire une demande d'augmentation du budget de participation des familles pour les voyages scolaires à l'étranger. En effet, la somme de 100 000 yens ne nous permet plus de nous déplacer en Asie notamment à cause du prix des billets d'avion. Avec cette somme, aucun voyage n'est en fait possible à l'heure actuelle.

Etant donné que ces voyages ne concernent qu'une vingtaine d'élèves par projet, ne serait-il pas mieux de laisser une occasion à certains de partir plutôt que de sanctionner tout le monde avec ce plafond qui ne nous laisse en fait aucune opportunité (d'autant plus qu'une caisse de solidarité existe dans l'établissement) ?

Pour rappel, cette somme avait été votée par les administrateurs. Si les administrateurs souhaitent ouvrir une discussion sur le sujet, et éventuellement modifier le plafond, cela peut être discuté lors du prochain CA qui portera sur le budget.

M. Vilquin représentant des parents d'élèves, s'exprime sur la question. Il dit que le lycée n'accueille pas que des familles d'expatriés, l'inflation au Japon, la première pour un pays en déflation depuis près de 30 ans, pèse sur le budget des familles. Le même budget qui voit les frais de scolarité augmenter d'au moins 1% chaque année. De plus, avec la hausse des coûts énergétiques et le faible nombre d'avions opérants, le prix des voyages en dehors du Japon a augmenté de façon prohibitive et une hausse très significative des plafonds serait nécessaire pour que ces voyages puissent avoir lieu, les rendant inaccessible à beaucoup de familles, la caisse de solidarité ne pouvant abonder à ce point. Il faut trouver d'autres façons de financer les voyages à l'étranger. Les voyages au Japon sont toujours réalisables et peuvent apporter de très bonnes expériences. Les instances compétentes passeront en revue les propositions de voyages.

Mme Penilla, COCAC Adjointe, précise que, depuis 3 ans, les élèves n'ont pu bénéficier de voyages scolaires, expérience fondatrice.

M. Dubos, représentant des personnels, précise qu'historiquement cela a toujours coûté cher, et le sujet est complexe. Il est difficile de faire des voyages hors du Japon.

M. Oulhen ajoute qu'au regard des tarifs des billets d'avion, auxquels s'ajoutent l'assurance - les billets devant être remboursables - et l'hébergement, cela rend impossible de financer actuellement un voyage hors du Japon avec 100 000 yens.

La Proviseure reprend en disant que la question se posera lors de l'étude des fiches actions et que nous aborderons cette problématique du coût des voyages lors du prochain CA.

M. Roussel rappelle que la question des voyages a toujours été un sujet très clivant et que les salaires diminuent.

Question 8 :

Bilan de la rentrée Je trouve la situation de la vie scolaire primaire déplorable. Que les choses soient bien claires, je ne remets absolument pas en question le travail des collègues. Je suis sûre qu'ils font de leur mieux. Le problème ne vient pas de là et je peux affirmer que la décision de réorganiser le service a des conséquences très négatives sur le fonctionnement de l'école primaire : dégradation des relations administratives entre les enseignants et la vie scolaire, nous n'avons pas nos groupes sur Pronote (on peut pas faire l'appel), perte d'informations parce que chaque jour nous avons un interlocuteur différent (ça se retrouve peut-être dans les relations entre les familles et l'école, je ne sais pas), un collègue au moins en souffrance qui passe désormais à un 3/4 temps, les collègues de la vie scolaire secondaire ne sont pas formés au fonctionnement du primaire et ne connaissent pas nos élèves, etc. Le fonctionnement de l'année dernière (un personnel vie scolaire primaire) marchait très très bien. Actuellement, ça ne fonctionne pas.

- Quels sont les points positifs de ce changement ?

- Pourquoi cette réorganisation ?

- Pourquoi remettre en cause une organisation qui tournait et qui existe aussi dans d'autres établissements à l'étranger ?

- Peut-on revenir au fonctionnement d'avant, avec en plus l'embauche d'une vie scolaire primaire (temps plein idéalement ou mi-temps) comme il avait été prévu lors du du CA de février 2022 pour qu'il y en ait un sur chaque site ?

Il était impératif de repenser l'organisation précédente car les conditions sont devenues radicalement différentes :

- ouverture de l'Annexe et donc gestion d'un 2ème site ;
- emplois du temps du Primaire très différents cette année avec la constitution de groupes de langues liés à l'ouverture des sections internationales et l'utilisation de Pronote pour ce faire, y compris dans la gestion des groupes ;
- nouvelle organisation en cantine.

Les personnels de vie scolaire du Secondaire maîtrisent parfaitement les procédures liées à Pronote mais il faut du temps pour saisir manuellement les groupes dans Pronote (cela est à présent terminé). Mme la Proviseure tient à remercier les AED qui ont œuvré pour cette saisie. Des adaptations de procédures et de protocoles - en particulier dans le partage et le suivi de l'information - ont été menées, afin de rendre cette organisation plus efficiente.

Un AED supplémentaire a bien été engagé et il y a chaque jour, toute la journée, un AED sur chaque site. Mme la Proviseure souligne que le travail en équipe, avec des personnels impliqués et solidaires, est une garantie non seulement

de continuité de service, mais également de meilleures conditions de travail pour chacun de ces personnels. Nous sommes dans une phase de réorganisation.

Mme la Provisoire s'étonne du raccourci qui est fait dans la question posée entre le passage à temps partiel d'un personnel et la nouvelle organisation du service, les 2 éléments n'ayant pas de lien entre eux.

Question 9 :

Je souhaiterais aborder la question des budgets de classes au primaire. Nous réalisons nos commandes de rentrée au printemps afin de recevoir le matériel à temps pour débuter en septembre. Pour ma part, au printemps, j'ai construit ma commande de sorte à conserver environ 50 000 yens pour couvrir d'éventuelles dépenses liées à des activités pédagogiques ponctuelles ou pour me permettre un réassort de certains matériels pédagogiques. En septembre, je constate un écart de près de 30 000 yens "en ma défaveur". C'est-à-dire qu'au lieu de disposer de 50 000 yens, je ne dispose plus que de 20 000 yens pour terminer l'année. Certains collègues seraient même dans une situation bien plus délicate que la mienne.

- Cet écart s'explique-t-il par la chute du yen ?

- Quelle solution le conseil d'administration propose-t-il pour pallier ces pertes

La chute du yen a effectivement un impact pour les commandes qui sont passées en euros, impact qui était difficile à anticiper. Mme la proviseure engage les enseignants qui auraient des problèmes de commande à s'adresser directement à M. Le Directeur ; à l'occasion du déménagement, un nombre conséquent de matériels pédagogiques et d'ouvrages ont été découverts, dans un état quasi neuf et peuvent certainement être utilisés. Mme la Provisoire rappelle que le budget de l'établissement reste un budget contraint.

M. Vilquin souligne que les représentants parents font confiance à la direction du lycée sur le bon emploi des fonds à ce sujet et pour guider la réutilisation des réserves ou encore choisir dans la limite du possible des fournitures disponibles au Japon. L'exception principale étant les cahiers et feuilles Seyes.

Question 10 :

Concernant la restauration, nous rappelons la demande faite lors de la prérentrée : importance du menu en français pour le primaire.

La demande - faite également à la rentrée par les familles - a été prise en compte et les menus sont à présent disponibles en français.

Question 11 :

A l'Annexe, le niveau sonore est insupportable à la cantine pour les personnels.

Y-a-t-il moyen de poser un sonomètre et de trouver une solution pour y remédier ?

Oui, une étude sonométrique est prévue et nous sommes en train d'étudier les différentes solutions possibles mais aucune ne peut être immédiate (étude, évaluation des coûts et planification de travaux si besoin).

Question 12 :

A propos du bilan de la rentrée, chaque rentrée à son lot d'aléas. Cependant, cette année, la rentrée a été particulièrement éprouvante. Je désire porter à la connaissance du CA que la quasi-totalité des professeurs qui travaillent à l'annexe ont réalisé l'aménagement de leurs classes avant la prérentrée (plusieurs journées ont été nécessaires). Heureusement que nous avons fait cela car le faire avec nos élèves - comme cela avait été décidé par la direction - n'aurait pas été possible : il nous a fallu déplacer plusieurs fois des meubles, organiser le rangement au fur et à mesure que nous déballions les cartons. C'est donc sur du temps personnel que ce travail indispensable a été réalisé alors que nous avions demandé un deuxième jour de prérentrée pour le faire (ce qui nous avait été refusé). A l'annexe, nous avons eu aussi des difficultés au niveau de l'informatique, essentiellement en ce qui concerne la mise en réseau des ordinateurs de classe avec les photocopieurs. Cela a duré plus de 10 jours. Les informaticiens, que je remercie, ont fait du mieux qu'ils pouvaient pour nous faciliter le travail, mais je suis étonné qu'il n'y ait pas eu d'anticipation pour que tout fonctionne à la rentrée alors que l'on aurait pu faire appel aux compétences de gestion de réseau de l'entreprise externe avec laquelle le lycée travaille. De la même manière, il n'y a eu aucune anticipation de l'organisation des flux d'élèves, notamment pour le passage à la cantine et la sortie de 15h30. Les personnels ont été livrés à eux-mêmes. Cette organisation aurait dû être pensée dès le mois de juin par la direction. Je souhaite remercier les collègues du périscolaire et de la cantine d'avoir pris ces questions en main. La réorganisation de la vie scolaire est une catastrophe. Ça ne fonctionne pas. Je ne jette pas la pierre sur les collègues qui s'investissent et font de leur mieux, mais ça ne fonctionne pas. Tout le monde a le droit de se tromper et revenir sur cette décision semble indispensable. Avant cette réorganisation, ça fonctionnait très bien.

Pourquoi l'avoir subitement changée ?

Pour finir, dès la première visite de l'école n°6 il y a plusieurs années de cela, les professeurs avaient demandé à ce que les fenêtres soient en double-vitrage. Cela n'a pas été pris en compte. A la rentrée, tous les enseignants ont constaté les problèmes de bruit et demandent du double-vitrage au moins côté de la cour de récréation. Sans parler de l'écoulement d'eau sur les fenêtres que nous allons très sûrement avoir cet hiver.

Cf réponse à la question 8 pour la Vie Scolaire.

La fin de travaux comporte quasi-inévitablement une part d'aléas et il est nécessaire de savoir s'adapter à ces aléas. La partie informatique a été particulièrement gérée et anticipée ; les problèmes rencontrés à la rentrée viennent d'un dysfonctionnement d'un matériel neuf que l'entreprise a remplacé, et non des travaux mêmes effectués sur le réseau informatique. Le prestataire a fait le nécessaire pour que cela fonctionne. L'argent provisionné pour les travaux a été dépensé, il n'était pas possible, en terme financier, d'effectuer des travaux plus lourds comme le remplacement de toutes les fenêtres.

Mme la Proviseure rappelle que, conformément à la circulaire de l'AEFE, la pré-rentrée a été effectuée le 1^{er} septembre ; un 2^{ème} jour de pré-rentrée, en septembre puisqu'on ne peut le faire avant le 1^{er}, aurait impacté le calendrier scolaire qui comptabilise les heures de classe effective en Primaire. Il aurait donc fallu rattraper ces heures non effectuées en présence d'élèves.

Question 13 : Pourrait-on réfléchir à la budgétisation d'un nouveau poste de FLSco ?

La nouvelle politique des langues de l'établissement, ainsi que l'augmentation du nombre de nouveaux arrivants allophones dans le premier degré (parfois à des niveaux posant plus de problèmes dans les apprentissages, comme le Cycle 2 ou le Cycle3), alourdissent les effectifs de FLSco, ce qui nous semblerait nuisible aux progrès des enfants bénéficiant de ce dispositif, et ce qui forcerait également à prioriser les besoins laissant ainsi des enfants sans suivi FLSco.

Mme la proviseure n'établit pas de lien entre la politique des langues de l'établissement et le nombre d'allophones ; actuellement, 44 élèves au Primaire relèvent de ce dispositif, soit 3 groupes de 13, 12 et 19 élèves, débutants ou en consolidation selon les groupes. Tous les élèves relevant du dispositif y sont accueillis. M. Vial, IEN, en mission dans l'établissement en novembre, nous fera part de ses recommandations quant au dispositif mis en place. L'évaluation du dispositif est nécessaire...

Question 14 :

Cette année, avec l'inflation et le taux de change défavorable entre l'euro et le yen, nous sommes plusieurs à constater que les budgets de classe, au montant fixe depuis plusieurs années, deviennent de plus en plus limités (certains d'entre nous commencent en effet l'année avec un budget nul ou en négatif, ne laissant que pour seul choix d'acheter sur les deniers personnels les petites fournitures nécessaires au bon fonctionnement de la classe pendant l'année). Ils le sont encore plus depuis que l'achat des fichiers d'exercices (pourtant fort utiles dans les niveaux dont le niveau de lecture / écriture est faible) est imputé sur les budgets de classe.

- Une réflexion sur la réorganisation des budgets est-elle possible ?
- Peut-on allouer une part en euro (et non en yen) pour certains achats qui passent irrémédiablement par la sofip ?
- Peut-on indexer les budgets de classe sur les taux de change ?

On ne peut pas établir une partie du budget en euros et une partie en yens, et il n'est pas possible d'indexer les budgets sur les taux de change. Il faut donc prioriser les achats pour le reste de l'année scolaire. Nous tiendrons compte de cette problématique au moment de l'élaboration du budget mais si l'on augmente le budget classe, cela signifie baisser d'autres postes de dépenses : des choix devront donc être faits. Pour rappel, l'année budgétaire commence au 01 avril, charge à chacun de gérer le budget attribué jusqu'au 31 mars de l'année suivante. Il est peu recommandé de dépenser l'intégralité du budget sur le 3ème trimestre de l'année scolaire précédente. Notre budget actuel est très contraint et ne nous permet pas de revoir à la hausse les lignes budgétaires.

M. Brochet demande s'il y a des questions ou autres interventions. Il clôture le conseil d'administration à 19h30 en remerciant les administrateurs. Il remercie également, au nom des administrateurs, l'équipe de direction pour la bonne tenue de ce Conseil d'Administration, la bonne gestion lourde des affaires légales, enfin le déménagement et cette rentrée réussie.